

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DVD 91 Développement du Taxi à hydrogène. Accord pour percevoir un financement de l'Union Européenne dans le cadre du projet européen ZEFER.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'approuver le projet européen ZEFER (Zero Émission Fleet vehicles for European Roll) destiné à développer le taxi à hydrogène et de l'autoriser à donner son accord pour percevoir le financement européen correspondant ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le projet européen ZEFER (Zero Émission Fleet vehicles for European Roll) destiné à développer le taxi à hydrogène.

Article 2: Madame la Maire est autorisée à donner son accord pour percevoir le financement de la Commission Européenne dans le cadre du projet européen ZEFER mis en place depuis 2017.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2019 à 2022.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO